

Délibérations du 17.04.2020

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **17 avril 2020, 9 h**
Sous la présidence de Valérie HAAS, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

- Conditions matérielles de la réunion :

Suite au passage de la France en stade 3 de l'épidémie de coronavirus et aux décisions prises par le Gouvernement sur les mesures de prévention à mettre en place après le 16 mars 2020, l'Université assure la continuité de ses activités tout en respectant les règles sanitaires destinées à limiter la propagation du virus.

Par conséquent, la séance du 17 avril 2020 s'est exceptionnellement déroulée **A DISTANCE**, au moyen de la plateforme de visioconférence CISCO WEBEX.

- Composition de la Commission :

L'article 15 de la loi 2020-290 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit que les « *Les mandats, échus depuis le 15 mars 2020 ou qui viendraient à l'être avant le 31 juillet 2020, des présidents, des directeurs et des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent la fonction de chef d'établissement dans des établissements relevant du titre Ier du livre VII du code de l'éducation ainsi que ceux des membres des conseils de ces établissements sont prolongés jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et au plus tard jusqu'au 1er janvier 2021.* »

Prend les délibérations suivantes :

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 22 ; 4 départs 11h50 ; 1 départ 13h30 ; 1 départ 14h15 ; 1 départ 16h20 ; 1 départ 16h25

Étaient présent.es :

Valérie HAAS, Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Collège A : BEGUIN Pascal, BOEHM Isabelle, GARIBAY David, HAAS Valérie, MIGUET Serge, SIMONIAN Stéphane, TAPIERO Isabelle

Collège B : ESCANDE VARNIOL Marie-Cécile, LEROY Tanguy, DUMONT Erica, DE HOYOS José Carlos, LEJOT Jérôme, LHOMME Marie-Karine, VERCHER Elisabeth

Collège BIATSS : DANIERE Kim, FRENETTE Jérémie, RICHARD Stéphane

Personnalité extérieure : aucune

Usagers/ères : AMGHAR Julien, MATHIAS Leïla, BOUGHEMRA Yacine, PARLAK Betul, GOMES NUNES Angela

Représenté.es : aucun.e

Invité.es : DURAND Floriane, MAHMOUDI Lamine, DADOMO Sylvie

Invitées permanentes : DESPRAT Valérie, MANDON Claire, LOBRY Cathy

ACTUALITES DE L'ETABLISSEMENT	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
01.01 – Actualités de l'établissement Les nombreux efforts de l'Université pour assurer une continuité des services sont soulignés, en dépit du confinement imposé par les mesures sanitaires relatives à l'épidémie de Covid-19 qui sont rappelées. Les difficultés numériques et/ou de santé restent une réalité pour une partie des étudiant.es et personnels. Les réunions hebdomadaires avec les Doyen-nes/Directeurs-trices et Responsables Administratifs et financiers de chaque composante permettent de faire régulièrement le point sur la situation. L'Université reste tributaire des décisions du gouvernement, mais aussi du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche, dont les informations progressives sont parfois incomplètes ou changeantes en fonction de l'actualité. Il en résulte une instabilité préoccupante. Nombreuses sont les incertitudes quant à une possible réouverture le 11 mai, date avancée par les autorités début avril. Les spécificités de certains enseignements impliquent des difficultés particulières. Le Service de Pédagogie du Supérieur est actuellement très sollicité par les enseignant.es et leur vient en appui dans le cadre de la plateforme pédagogique MOODLE. Des échanges avec d'autres universités ont lieu également lors de réunions hebdomadaires via le réseau des VP Formation/Vie étudiante, ce qui permet de réfléchir à des solutions pour gérer tous les dossiers à traiter dans le cadre du maintien du lien pédagogique. Notre université a contacté plus de 25 000 étudiant.es par sms afin de vérifier s'ils/elles disposaient du matériel nécessaire pour continuer à étudier à distance. Des supports de cours édités sur papier ont été adressés par voie postale à ceux et celles qui en ont fait la demande. L'Université a également distribué des cartes SIM munies d'un forfait Internet aux intéressé.es, étudiant.es ou personnels. Certain.es étudiant.es vont bénéficier d'un secours financier exceptionnel de 400 Euros pour l'achat d'un PC portable. Universités, collectivités territoriales, et Ministère se coordonnent pour soutenir les étudiant.es, sur toutes les thématiques que ce soit de l'alimentaire au numérique. Les aides sociales en lien direct avec la crise sanitaire ont été accordées sans contrôle de la situation des demandeurs/euses. Le quotidien des étudiant.es qui travaillent dans le secteur alimentaire ou de la santé est plus dur encore qu'avant le confinement. De plus, l'enfermement prolongé met à l'épreuve l'équilibre psychologique de chacun et chacune, surtout pour ceux qui vivent nombreux/-euses dans des espaces restreints, ou seul.es, dans de minuscules chambres. L'Université autorise donc ceux et celles qui le souhaitent à demander une Dispense d'Assiduité (DA). Celles et ceux qui bénéficiaient d'une DA, mais ne sont plus en mesure de travailler en raison de la fermeture provisoire des structures qui les employaient, peuvent quant à eux/elles y renoncer.				

Toutes ces mesures soulignent l'effort important consenti par notre établissement et les composantes.

Il n'est toutefois pas question de neutraliser le second semestre, 5 à 6 semaines de cours ayant déjà eu lieu en présentiel, ce qui implique autant de savoirs et compétences acquises par les étudiant.es.

Enseignant.es et étudiant.es sont en lien étroit pour permettre la validation de l'année en cours.

Ces contacts sont appréciés dans un contexte où beaucoup souffrent de l'isolement.

Dans ce cadre, le calendrier des examens devra être revu.

De plus, des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) alternatives sont nécessaires, pour déterminer le type d'évaluation le plus adapté à la situation, pour chaque enseignement.

L'Université entend mener à bien ce travail dans la plus grande transparence vis-à-vis des étudiant.es.

Les MCC actualisées et approuvées en CFVU seront diffusées dès que possible, pour permettre aux étudiant.es de préparer sereinement ces épreuves.

Les enseignements transversaux de langues et TIC ont été neutralisés pour les étudiant.es de Licence. Cette solution semblait raisonnable, car des milliers d'étudiant.es sont concerné.es, et il n'était pas envisageable de refaire passer les épreuves dont une grande partie se passent avec des outils numériques (TIC) ou à l'oral (Langues).

La valeur des examens que préparent actuellement les équipes pédagogiques pourrait être mise en question. Ce travail peut sembler vain à certains enseignant.es mais les étudiant.es doivent continuer à se former, à se préparer à l'année prochaine même si une minorité d'entre eux/elles se verra dans l'impossibilité de poursuivre ce semestre malgré l'ensemble des dispositifs proposés par l'établissement pour palier à ces difficultés.

Personne n'est donc réellement satisfait de la situation, mais le maintien d'une évaluation permettra au moins à ceux et celles qui le pourront de participer aux examens et de vérifier leurs acquis.

Les représentant.es étudiant.es signalent que certain.es étudiant.es n'ont pas reçu les informations utiles en temps et en heure, ils/elles rappellent aussi les grandes difficultés que rencontrent certain.es (santé, travail, logement étroit ou surpeuplé, difficultés financières, précarité sociale et parfois alimentaire, inégalités d'accès au numérique, charge de famille...). Une majorité d'étudiant.es ne s'estimerait pas en état de produire un travail universitaire quel qu'il soit, et un certain nombre serait ébranlé au point de ne plus porter attention à ce qui faisait leur quotidien avant le confinement. Les représentants étudiant.es, qui mettent aussi en cause la sélectivité de l'Université, insistent donc sur l'idée d'une neutralisation du semestre, et l'octroi d'une note minimale. Ils souhaitent soumettre aux membres élu.es différentes **motions** en ce sens.

La validation automatique du semestre leur semble le seul moyen d'éviter une rupture d'égalité entre ceux et celles qui disposent des outils nécessaires et leurs camarades, moins bien pourvu.es.

Un département de La Sorbonne aurait obtenu par ailleurs la mise en œuvre du dispositif de « note plancher ». Cependant, cette décision ne concerne vraisemblablement pas l'ensemble des composantes de cette université, car le réseau des Vice-Présidents à la Formation ne s'en n'est pas fait l'écho.

Le principe de cette « note plancher » de 10/20 ou 12/20 est d'ailleurs très discuté. Comment les étudiant.es capables de meilleurs résultats se satisferaient-ils d'une telle note ?

N'est-il pas raisonnable au contraire de saluer le travail fait lorsqu'une « copie » est rendue ?

Un enseignant souligne qu'en plus du souci de l'égalité au sein d'une même formation se pose la question de l'égalité à l'échelle des établissements. Si Lyon 2 optait pour ces solutions, les diplômes attribués cette année n'en seraient-ils pas dévalués ? Quel serait leur attrait sur le marché du travail ? De plus, cette décision ne conduirait-elle pas à dégrader l'image de l'Université ?

Pour certain.es étudiant.es, les notes d'un semestre donné ne sauraient mettre en cause la valeur d'un diplôme représentant 6 à 10 semestres d'études.

Tous les diplômes obtenus en 2020 ne souffriront-ils pas nécessairement de discrimination sur le marché de l'emploi ?

Le poids de telles motions, si elles étaient approuvées, différerait selon le niveau d'études. En effet, les établissements du Supérieur pourraient se charger de combler les lacunes des bachelier.es 2020, la formation des étudiant.es terminant un Master 2 cette année pourrait cependant rester incomplète, donc insuffisante. Pour certain.es étudiant.es, notamment pour ceux/celles dont la formation spécifique implique de nombreux stages, la neutralisation du semestre ou l'attribution d'une note plancher pourrait signifier la « perte » d'une année d'étude.

Pour les enseignant.es, une année validée, ce sont des savoirs et des compétences acquis, la validation « automatique » n'est donc pas fondée. Et pourquoi corriger un examen, si la « note plancher » est acquise ?

Un enseignant met en avant les ajustements consentis dans ces nouvelles MCC. En général, les cours magistraux (CM) ne seront pas soumis à une évaluation, par exemple, mais seulement les travaux dirigés (TD).

De plus, certaines composantes ont entretenu des contacts continus avec leurs étudiant.es, y compris par téléphone, pour les aider en cette période au cas par cas.

Les étudiant.es en difficulté ont donc été en mesure de se signaler.

Par ailleurs, la production de cours à distance représente une surcharge de travail pour les équipes pédagogiques.

L'octroi d'une note plancher tendrait à faire croire que ces efforts considérables des enseignant.es et personnels pour diffuser des cours à distance auraient été inutiles. De plus, comment récompenser les étudiant.es qui continuent à se former et rendent leurs devoirs ?

Certain.es enseignant.es craignent un déficit de confiance si ces motions étaient votées favorablement. En effet, eux/elles aussi sont touché.es par la

crise, ils comprennent les difficultés exprimées, et ils vont adapter leur mode d'évaluation à la situation. Les représentant.es étudiant.es soulignent cependant la qualité des formations de Lyon 2, avérée lors des stages en entreprises, et reconnaissent les efforts de l'Université en leur faveur. Dans le contexte actuel, l'une des principales tâches des syndicats consiste à relayer les informations et à orienter les étudiant.es vers les personnes compétentes. Pour le réseau des Vice-Président.es Formation, il importe que les étudiant.es finissent leur semestre, une attention particulière se portant à ceux qui ne sont pas en mesure de participer aux enseignements ou aux évaluations. Les dispositifs proposés ne visent pas la perfection, mais une attention particulière aux difficultés des étudiant.es, et une réponse appropriée à la situation. L'Université souhaite montrer souplesse et bienveillance dans ses interactions avec ses usager.es.				
MOTION 1 : « notre CFVU acte la validation du deuxième semestre pour tou.te.s les étudiant.e.s de l'Université Lumière Lyon 2 avec une note plancher de 12 attribué automatiquement même s'il a été impossible pour l'étudiant-es de rendre un devoir. » Telle était la formulation soumise au vote des membres, mais le libellé exact de la motion présentée par les représentant.es étudiant.es est rappelé ici : <i>« La pandémie du Covid-19 que nous traversons est une crise sanitaire historique, le plan d'urgence sanitaire dont fait partie le confinement national implique la fermeture des universités et des bibliothèques (depuis lundi 16 mars dernier). Dans un tel contexte, le maintien des examens en ligne serait une mesure qui creuserait les inégalités et mettrait en échec un grand nombre d'étudiant.e.s, tou.te.s n'ayant pas forcément accès facilement à un ordinateur et/ou à une connexion internet. Par ailleurs, une partie des étudiant.es continuent à travailler et parfois dans des conditions très difficiles, ce qui rentre directement en contradiction avec la possibilité d'étudier correctement. C'est pourquoi, notre CFVU acte la validation du deuxième semestre pour tou.te.s les étudiant.e.s de l'Université Lumière Lyon 2 avec une note plancher de 12 attribué automatiquement même s'il a été impossible pour l'étudiant-es de rendre un devoir. »</i>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Votes MOTION 1 – Rejet	Pour 4	Contre 15	Abst 2	NPPV 1
MOTION 2 : Report de la moyenne du premier semestre sur le second semestre La motion étudiante ci-dessous a été reformulée pour proposer le report de la moyenne du premier semestre sur le deuxième semestre, puisqu'à chaque semestre correspondent différents enseignements.				

« La pandémie du Covid-19 que nous traversons est une crise sanitaire historique, le plan d'urgence sanitaire dont fait partie le confinement national implique la fermeture des universités et des bibliothèques (depuis lundi 16 mars dernier). Dans un tel contexte, le maintien des examens en ligne serait une mesure qui creuserait les inégalités et mettrait en échec un grand nombre d'étudiant.e.s, tou.te.s n'ayant pas forcément accès facilement à un ordinateur et/ou à une connexion internet. Par ailleurs, une partie des étudiant.es continuent à travailler et parfois dans des conditions très difficiles, ce qui rentre directement en contradiction avec la possibilité d'étudier correctement. C'est pourquoi, notre CFVU acte le report des notes du premier semestre sur le second semestre. Par ailleurs, compte tenu de l'impossibilité de tenir une deuxième session dans de bonnes conditions, la note de 10 sera attribuée aux matières devant y être présentées. »				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Votes MOTION 2 – Rejet	Pour 3	Contre 14	Abst 3	NPPV 1
MOTION 3 : Compte tenu de l'impossibilité de tenir une deuxième session dans de bonnes conditions, la note de 10 sera attribuée aux matières devant y être présenté. La motion étudiante indiquait plus précisément : « La pandémie du Covid-19 que nous traversons est une crise sanitaire historique, le plan d'urgence sanitaire dont fait partie le confinement national implique la fermeture des universités et des bibliothèques (depuis lundi 16 mars dernier). Dans un tel contexte, le maintien des examens en ligne serait une mesure qui creuserait les inégalités et mettrait en échec un grand nombre d'étudiant.e.s, tou.te.s n'ayant pas forcément accès facilement à un ordinateur et/ou à une connexion internet. Par ailleurs, une partie des étudiant.es continuent à travailler et parfois dans des conditions très difficiles, ce qui rentre directement en contradiction avec la possibilité d'étudier correctement. C'est pourquoi, notre CFVU acte que la validation du semestre se fera sans examens terminaux et sans examens en ligne. »				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Votes MOTION 3 – Rejet	Pour 3	Contre 15	Abst 3	NPPV 1
MODIFICATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE ET EVOLUTION DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
02.01 – Modification du calendrier universitaire et évolution du contrôle des connaissances - Modification du calendrier universitaire 2019/2020				
02.02-Annexe neutralisation des enseignements transversaux de langues et de TIC en Licence				
02.05-Annexe Modalités particulières d'enseignement et d'évaluation du SUAPS pour le 2ème semestre 2019/2020 et bonus sport et engagement étudiant				

L'une des particularités de ce nouveau calendrier consiste à repousser la fin de l'année universitaire 2019-2020 au 31 décembre 2020 pour les étudiant.es terminant un cycle de Master ou une Licence Professionnelle. Ils/elles pourront ainsi réaliser leur stage et soutenir leur mémoire plus tardivement sans pour autant avoir à s'acquitter des frais d'inscription à l'université pour 2020-2021.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Votes 02.01 ; 02.02 et 02.05 – Adoption	Pour 18	Contre 2	Abst 2	NPPV 0
02.01bis Utilisation de de la semaine de rattrapage des cours initialement prévue dans le calendrier universitaire du 20 avril au 25 avril, pour assurer un meilleur étalement dans le temps des travaux donnés aux étudiant.es L'utilisation de la semaine de rattrapage permettra de mieux étaler le retour des travaux étudiants, la semaine de congés universitaires de fin avril à début mai étant conservée.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Votes 02.01bis – Adoption	Pour 18	Contre 0	Abst 4	NPPV 0
02.03 – Annexe modifiant le règlement général de scolarité Licence 2016/2020 et son annexe 1 Charte des examens – Annexe modifiant le règlement général de scolarité Master 2016/2020 et son annexe 1 Charte des examens Ces annexes permettent de lever l'obligation d'anonymiser les copies, ce qui n'est pas réalisable à distance.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Votes 02.03 – Adoption	Pour 14	Contre 4	Abst 3	NPPV 0
02.04- Calendrier de gestion Modalités alternatives de Contrôle des Connaissances 1ère session – semestres pairs (Contrôle Continu / Examens Terminaux) et 2ème session – semestres impairs et pairs Le début des examens est décalé au 11 mai, ils prendront fin le 20 mai. Ce report permettra de faire connaître les Modalités de Contrôle de Connaissances alternatives suffisamment tôt aux étudiant.es. La question se pose de comprendre pourquoi les examens organisés en faveur des étudiant.es en Demande d'Assiduité auront lieu presque un mois plus tard (du 10 au 17 juin 2020). Il s'agit de donner à celles et ceux qui ont bénéficié des aides exceptionnelles de LYON 2 (400 € pour l'acquisition d'un portable, carte SIM etc, cours en version papier.) le temps nécessaire pour recevoir ce matériel, le prendre en main, puis assimiler les contenus disponibles. Un élu fait remarquer que la fin des jurys de la session 2 est prévu le 21 juillet, peu avant la fermeture estivale, ce qui semble discutable. Les étudiants sont autorisés à demander une DA jusqu'au 24 avril 2020, ce qui suppose un report de toutes les activités liées aux examens. Avancer les jurys				

d'une semaine supposerait d'écourter d'autant le temps de révision des étudiant.es en DA et ce décalage ne donnerait une souplesse que d'un jour ouvrage avec les jurys le 17 juillet. De plus, l'année universitaire devait se clore le 24 juillet, il n'y a donc aucune modification du calendrier administratif de l'université et une permanence est toujours prévue la dernière semaine de juillet, comme chaque année. Les épreuves se feront nécessairement à distance, le gouvernement ayant confirmé que les étudiant.es ne reprendront pas les enseignements en présentiel pour cette année universitaire. Pour autant, en votant ce calendrier nous ne touchons pas au calendrier administratif voté au sein de l'établissement, l'objectif étant aussi de préserver les 3 semaines de fermeture de l'université pour que chacun.e puisse faire une pause en été.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 22 Votes 02.04 – Adoption	Pour 17	Contre 1	Abst 4	NPPV 0
02.06– Modalités alternatives de Contrôle des Connaissances par composante Pour mémoire, les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) pour l'année universitaire 2019/2020 avaient été votées lors des CFVU des 21 juin et 6 septembre 2019. L'établissement a émis quelques recommandations préalables pour l'élaboration de ces MCC Alternatives, notamment une attention particulière devant être portée aux problèmes de connexion, mais aussi aux contraintes de temps, qui ne doivent pas pénaliser les étudiant.es pris.es par leur travail ou leur famille. Les soutenances de mémoires peuvent se dérouler sous la forme de visioconférence, grâce à l'outil Webex. Une ordonnance permettra aux composantes de réviser ou d'élaborer des MCC alternatives au fil de l'eau et ce, jusqu'à 15 jours avant les dates de début des examens pour transmission par les composantes aux étudiant.es. Ces MCC alternatives ne doivent pas être diffusées avant validation. MCC ASSP - L2 Sociologie - Portail 9 Sciences Sociales - Portail 14 MIASHS Anthropologie : - Licence 2^{ème} année – Semestre 4 - Licence 3^{ème} année 3 – Semestre 6 - Master 1 – Semestre 2 - Master 2 parcours Ethnologie des mondes contemporains – Semestre 4 - Master 2 parcours Mobilité, hommes, temps, espaces S4 - Master 2 parcours Nouveaux Modes de Vie S4 - Master 2 parcours CREOLE (Cultural Differences and transnational process)				

MCC CIEF

- DU Etudes Françaises intensif et semi-intensifs, tous niveaux
- DU Vie Publique en France
- DU Commerce et Affaires Internationales
- DU Accompagnement de Coursus
- DU Français sur Objectifs Spécifiques
- Vivralyon
- DU Passerelle
- DU Arts de la Scène, Culture de l'Image et de l'Espace
- Formation pour Etudiant.es en Mobilité Internationale

MCC DJVD

- Licence 1ère année Droit
- Licence Droit 2ème année
- Licence Administration Publique 2ème année
- Licence Administration Economique et Sociale 2ème année
- Licence Droit 3ème année parcours type 1 Droit Privé
- Licence Droit 3ème année parcours type 4 Droit de l'art et du patrimoine
- Licence Droit 3ème année parcours type 2 Droit public
- Licence Droit 3ème année parcours type 3 Science Politique
- Licence Administration Publique 3ème année
- Licence Administration Economique et Sociale 3ème année Parcours Gestion et Droit de l'Entreprise
- Licence Administration Economique et Sociale 3ème année Parcours Management Marketing et Commerce International
- Licence Professionnelle Comptabilité Gestion des Associations
- Licence Professionnelle Droit, Procédures et Métiers du Contentieux
- Master 1ère année Administration Publique
- Master 1ère année Droit des affaires
- Master 1ère année Droit Privé
- Master 1ère année Droit Public
- Master 1ère année Justice, Procès et Procédures
- Master Droit Public parcours 2ème année Action Economique et Coopération des Collectivités territoriales en Europe
- Master Administration Publique parcours 2ème année Compétences Juridiques des Collaborateurs des Elus
- Master Droit Privé 2ème année Droit des affaires – Droit et Ethique des Affaires
- Master Droit Public 2ème année Droit Public Fondamental
- Master 2 Professionnel Droit Public Droit et Gestion des Ressources Humaines dans les Services Publics
- Master 2 Droit des Contrats Publics
- Master 2 professionnel Droit privé Droit des Transports et de la Logistique
- Master Droit public parcours 2ème année Droits de l'Homme

MCC ICOM

- DU DUCCI 1 Communication et Conception Infographique 1
- DU DUCCI 2
- DU Gamagora Infographie 3D
- DU Gamagora Level Design
- Portail 10 : Médias, cultures et sociétés
- Licence 2^{ème} année Information-Communication
- L3 Informatique et Statistique pour la science des données
- L3 Information-Communication- Organisations, Institutions et Numérique – Médias, Journalisme et Numérique – Culture, Médiation et Numérique
- Licence Professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction, et réalisation web
- LP Métiers de la communication
- LP Métiers de la Mode Parcours Styliste, Coloriste, Infographiste
- Master 1 Mention Humanités Numériques
- Master 1 Communication des Organisations
- Master 1 Direction de projets artistiques et culturels internationaux
- Master 1 Informatique et Data Science pour le Management (IDSM-Kharkiv)
- Master 1 Information Communication
- Master 1 Informatique – session unique
- Master 1 Mention Mode Parcours Mode et Communication
- Master 1 Nouvelles pratiques du journalisme
- Master 2 Communication, Humanitaire et Solidarité
- Master 2 Communication et Stratégie de marque
- Master 2 Communication sociale et management de l'Information dans les organisations
- Master 2 Direction de projets et d'établissements culturels – Formation Continue – 18 mois
- Master 2 Direction de projets artistiques et culturels internationaux
- Master 2 Mention Humanités Numériques
- Master 2 Gestion éditoriale et communication Internet
- Master 2 Information-Communication Parcours MUSE
- Master 2 Business Intelligence et Big Data
- Master 2 Conception et Intégration Multimédia – Option Visualisation et Conception Infographiques En Ligne
- Master 2 CIM – Informatique, Conception et Intégration Multimédia
- Master 2 Informatique, Parcours Data Mining
- Master 2 Informatique et Data Science pour le Management (IDSM-Kharkiv)
- Master 2 Organisation et Protection des Systèmes d'Information en entreprise
- Master 2 Programmation et Développement de Jeux Vidéo – Prog&Dév.
- Master 2 mention Informatique parcours Statistique et Informatique SISE Statistique et Informatique pour la Science des Données
- Master 2 Nouvelles pratiques du journalisme
- Master 2 Mention Mode Parcours Mode et Communication.

MCC IETL

- Licence Professionnelle Collaborateur en Droit Social
- Master 1 Droit Social
- Master 1 Ergonomie
- Master 1 Inégalités et Discriminations
- Master 2 Théorie et Pratique du Droit Social
- Stages Master 2

MCC INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

- Portail 1 Psychologie et Sciences cognitives
- Licence 2^{ème} année Psychologie
- Licence 2 Sciences Cognitives
- Licence 2 Sciences Cognitives - Semestre 4
- Licence 3 Sciences Cognitives – Semestre 5 – Session 2
- Licence 3 Sciences Cognitives – Semestre 6
- Licence 3 Psychologie – Semestre 6
- Master 2 Psychologie Sociale, du travail et des organisations
- Master Sciences cognitives
- Master 1 Psychologie Clinique
- Master 1 Sciences cognitives semestre 2 session 1 et session 2
- Master 2 Sciences cognitives – Semestre 2 - session 1 & et session 2
- Master 1 Psychologie
- Master 1 Psychologie de l'Education et de la Formation – Semestre 2 – Session 1
- Master 1 Psychologie sociale, du travail et des organisations
- Master 1 Mention Psychologie – Semestre 2 – Sessions 1 et 2

MCC ISPEF

- Portail 2 Education, Socialisation et Langage
- Licence 2ème année Sciences de l'Education
- Licence 3ème année Sciences de l'Education, parcours Education, Santé et Handicap
- Licence 3ème année Sciences de l'Education, parcours Formation des adultes, éducation populaire
- Licence 3ème année Sciences de l'Education, parcours Métiers de l'éducation à l'école primaire
- Master 1 Sciences de l'Education
- Master 2 Mention Sciences de l'Education parcours Direction des organisations éducatives
- Master 2 Mention Sciences de l'Education parcours Expertise et recherche en éducation
- Master 2 Mention Sciences de l'Education parcours Métiers de l'intervention en formation : formateurs d'adultes et formateurs de formateurs
- Master 2 Mention Sciences de l'Education parcours Référent Handicap
- Master 2 Mention Sciences de l'Education Parcours promotion et éducation à la Santé

- Calendrier FORSE Formations Licence 3 et Master 1 Sciences de l'Education à distance
- Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Professeur des Ecoles
- Master 1 MEEF 1er degré 2016/2020 Parcours A : Professorat des écoles – Les métiers de l'enseignement scolaire
- Master 1 MEEF 1er degré 2016/2020 Parcours B : Professorat des écoles – Les métiers de l'enseignement scolaire

MCC IUT

- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations 1ère année semestre 2
- DUT GEA 2ème année semestre 4 Option Gestion Comptable et Financière
- DUT GEA 2ème année semestre 4 Option Gestion et Management des Organisations
- DUT GEA 2ème année semestre 4 Option Gestion des Ressources Humaines
- DUT Gestion Logistique et Transport 1ère année S2
- DUT GLT 2ème année semestre 4
- DUT Hygiène Sécurité Environnement 1ère année semestre 2
- DUT HSE 2ème année semestre 4
- DUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation 1ère année semestre 2
- DUT QLIO 2ème année semestre 4 parcours Logistique
- DUT QLIO 2ème année semestre 4 parcours Qualité
- DUT Statistique et Information Décisionnelle 1ère année semestre 2
- DUT STID 2ème année semestre 4
- Licence Professionnelle Commercialisation des Produits et Services Industriels
- Licence Professionnelle Mention Gestion de Production Industrielle Parcours Coordinateur de Projets en Gestion de la Sous-Traitance – Chargé d'Affaires

MCC LANGUES Contrôle Continu & Examens Terminaux Assidus et Dispensés d'Assiduité

1/ Département d'Etudes du Monde Anglophone

- Licences 1ère année Langue Littérature et Civilisation Etrangère et Régionale Anglais/Anglais-Allemand/Anglais-Scandinave
- Licences 2ème année LLCER Anglais/Anglais-Allemand/Anglais-Scandinave
- Licences 3ème année LLCER Anglais/Anglais-Allemand
- Master 1 LLCER Etudes Anglophones
- Master 1 Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Anglais
- Master 2 LLCER Etudes Anglophones
- Master 2 MEEF Anglais parcours A et B
- Agrégation Anglais

2/ Département d'Etudes des Mondes Hispanique et Lusophone

- Licences 1ère année Espagnol/Espagnol-Portugais/Portugais
- Licences 2 LLCER Espagnol/Espagnol-Portugais/Portugais
- Licences 3 LLCER Espagnol/Espagnol-Portugais/Portugais
- Master 1 LLCER Etudes Hispaniques
- Master 1 LLCER Etudes Lusophones
- Master 1 MEEF Espagnol
- Master 2 Etudes Hispaniques
- [Master 2 Etudes Lusophones](#)
- Master 1 MEEF Espagnol, parcours A et B

3/ Langues Etrangères Appliquées

- Licence 1 Langues Etrangères Appliquées
- Licence 2 LEA
- Licence 3 LEA
- Master 1 Traduction et Interprétation
- Master 2 Communication Internationale en Sciences de la Santé
- Master 1 Commerce Internationale Langues Appliquées
- Master 2 CILA
- Master 2 Traduction Littéraire et Edition Critique
- Master 2 Linguistique Appliquée et Traduction
- Master 2 Système d'Information Multilingues Ingénierie Linguistique et Traduction

4/ Allemand

- Licences 1 LLCER Allemand/Allemand-Scandinave
- Licences 2 LLCER Allemand/Allemand-Scandinave
- Licence 3 LLCER Allemand
- Master 1 MEEF Allemand
- Master 2 MEEF Allemand, parcours A et B
- Master 2 MEEF Allemand, parcours Université Franco-allemande
- [Agrégation Allemand](#)

4/ Arabe

- Année préparatoire Arabe
- Licence 1 LLCER Arabe
- Licence 2 LLCER Arabe
- Licence 3 LLCER Arabe
- Master 1 LLCER Etudes Arabes
- [Master2 LLCER Etudes Arabes](#)

5/ Scandinave

- Licences 1 LLCER Allemand-Scandinave/Anglais-Scandinave
- Licences 2 LLCER Allemand-Scandinave/Anglais-Scandinave

MCC LESLA

1/ Sciences du Langage

- Portail 5 Langage et Communication
- Portail 11 Lettres, langue, SDL
- Licence 2 Sciences du Langage
- Licence 3 Sciences du Langage
- Master 1 et 2 Sciences du Langage

2/ Musique

- Cours aménagé/Cours aménagé Année Préparatoire En Musique
- L1 Musicologie
- Agrégation Musique

3/ Arts de Spectacle, de l'Image et de l'Ecran

- Portail 3 Arts
- Licences 2 et 3 Arts du Spectacle/Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image/Master Cinéma et audiovisuel/Master Arts de la Scène et du Spectacle vivant

4/ Lettres Modernes

- Licences 2 et 3 Lettres Modernes
- Licences 2 et 3 Humanités
- Licences 2 et 3 Lettres Appliquées
- Licences 2 et 3 Lettres-Histoire de l'Art
- Master 1 et 2 MEEF Lettres modernes
- Master 1 et 2 Lettres Modernes P1 P2
- Master Lettres Modernes LARP Lettres et Entreprise
- Master M1 et M2 Lettres Modernes à l'International

MCC MINERVE

- 9 portails Licence 1ère année associés à Minerve : UE TR MINERVE Droit/Economie, Gestion et Droit/Humanités/Institutions et Sociétés/Langues/Médias, Cultures et Sociétés/Sciences Sociales/Géographie, Aménagement et Histoire/Arts
- Licence 2ème année Portail International MINERVE – UE TR MINERVE AES - Administration Publique – Droit
- Licence 2ème année Portail International MINERVE – UE E + UE TR MINERVE Économie et Gestion – Géographie et Aménagement – Histoire – Information Communication - LEA Allemand - LEA Espagnol - LEA Italien – LLCER Anglais - LLCER Allemand - LLCER Espagnol - Science politique - Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie - Sciences Sociales – Sociologie-Arts du spectacle – Géographie et Aménagement - Histoire - Histoire de l'Art et Archéologie - Humanités – Lettres Modernes
- Licence 3ème année Portail International MINERVE – UE TR MINERVE AES - Administration Publique – Droit
- Licence 3ème année Portail International MINERVE – UE E + UE TR MINERVE Économie et Gestion – Géographie et Aménagement – Histoire – Information Communication - LEA Allemand - LEA Espagnol - LEA Italien – LLCER Anglais - LLCER Allemand - LLCER Espagnol - Science politique - Sciences de l'homme, Anthropologie, Ethnologie - Sciences Sociales – Sociologie-Arts du spectacle – Géographie et Aménagement - Histoire - Histoire de l'Art et Archéologie - Humanités – Lettres Modernes

MCC SEG

- Portail 7 Economie, gestion et Droit
- Licence 2^{ème} année Mention Economie et Gestion
- Licence 3^{ème} année Economie et Gestion
- Licence 3^{ème} année Banque Finance et Contrôle des risques

- Licence professionnelle Chargé.e de clientèle en alternance
- Licence Professionnelle Management des Services de Transport de Voyageurs
- Licence Professionnelle Gestion des Réseaux Ferrés
- Licence professionnelle Banque Conseiller.e Clientèle Expert.e
- Master 1 Management Stratégique Jeu d'entreprise
- Master 1 MS
- Master Economie du Travail et des Ressources Humaines
- Master Management de l'Innovation
- Master Management Sciences Economiques et Sociales
- Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance
- Master 1 Management de l'Innovation - Economie Sociale et Solidaire – Economie du Travail et des Ressources Humaines – Sciences Economiques et Sociales – MEEF : Examens mutualisés
- Master 1 APERISE – Semestre 2
- Master 1 MEEF CAPES Sciences Economiques et Sociales
- Master 2 Analyse et Politiques Economiques, Economie et Finance
- Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance, Parcours 3 Economie et Finance
- Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance/Management des opérations de marché en alternance
- Master 2 MEEF CAPES SES
- Master 2 Management Stratégique, Parcours 2 Etudes et Conseil en Stratégie et Marketing

MCC TEMPS ET TERRITOIRES

- Portail 4 Temps, Territoires et Sociétés
- Licence 2 Géographie
- Portail 8 Humanités
- Licence 3 Histoire – Parcours Histoire renforcée
- Licence 3 Histoire Parcours Histoire, Histoire de l'Art, Archéologie
- Licence 3 Histoire Parcours Histoire Science Politique
- Licence 2 Géographie et aménagement
- Licence 3 Géographie parcours Ville et Urbanisme
- Licence 3 Géographie – Parcours Environnement
- Licence 3 Géographie – Parcours Aménagement et Développement
- Licence 2 Géographie et Aménagement
- Licence 2 Histoire
- Licence 3 Géographie – Tous parcours
- Licence 2 Histoire de l'Art et Archéologie
- Licence 3 Histoire de l'Art
- Master Archéologie, Sciences pour l'Archéologie
- Master 1 Histoire
- Master 2 Histoire
- Master Sciences des Religions et Sociétés 1 et 2
- Master MATILDA 1 et 2
- Master Mondes Anciens
- Master 1 MEEF Histoire-Géographie : Master MEEF 1
- Master 2 MEEF Histoire-Géographie - Parcours A : Master MEEF 2A
- Master 2 MEEF Histoire-Géographie - Parcours B : Master MEEF 2B

Il est rappelé que la neutralisation d'une unité d'enseignement (UE) permet aux étudiant.es de valider les crédits ECTS correspondants. Les représentant.es étudiant.es souhaitent la suppression du « chronométrage » des examens. La pratique du Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en temps limité est notamment controversée. Les membres décident de favoriser le rejet des épreuves chronométrées en nuancant l'approbation de ces MCC et de se reporter aux orientations initialement transmises aux composantes et équipes pédagogiques. La CFVU valide les modalités de contrôle des connaissances proposées par les composantes le 17 avril 2020 sous conditions que celles-ci respectent les orientations données par l'établissement et que les enseignant.es permettent aux étudiant.es d'accéder à l'examen pendant au moins 24h avec un délai de composition commençant au moment où l'étudiant.e prend connaissance du sujet.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 21 Votes 02.06 – Adoption	Pour 15	Contre 3	Abst 3	NPPV 0
02bis – Délibération relative à l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et délégation de pouvoir de la CFVU à la Présidente de l'Université à effet de prendre toute mesure en matière de continuité pédagogique dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. La principale motivation de cette délibération consiste à diffuser les MCC alternatives au plus tôt auprès des usager.es, afin de leur permettre de bien préparer les examens. En effet, les contraintes de temps sont fortes, car les convocations aux examens devront parvenir aux étudiant.es deux semaines avant les épreuves. Une représentante étudiante exprime la crainte que les décisions votées par la CFVU soient remises en cause par cette délibération, donnant tout pouvoir à la Présidente de l'Université. Quelques membres enseignant.es souhaitent que la formule « toute mesure en matière de continuité pédagogique dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19 » soit encadrée. L'article 2 de cette délibération est justement de restreindre ce pouvoir, puisque son intitulé indique qu'elle concerne uniquement « l'adoption de nouvelles Modalités de Contrôle de Connaissances non arrêtées par la CFVU » et concerne uniquement une délégation de compétences pour adapter les MCC de la première session 2019/2020 des semestres pairs.				

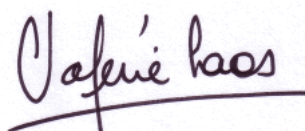
La plupart des membres s'accordent par ailleurs, afin d'éviter une nouvelle réunion de la CFVU dans les jours qui viennent mais souhaitent que l'article 4, indiquant que « cette délégation de pouvoir (...) court jusqu'à l'expiration du délai fixant l'état d'urgence sanitaire (...) » soit modifié.				
La décision soumise au vote des membres est donc reformulée : « La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire délègue à la Présidente de l'université sa compétence pour apporter les adaptations nécessaires à la mise en œuvre des épreuves des examens ou concours de la première session 2019/2020 des semestres pairs, cette délégation court jusqu'à la prochaine CFVU prévue au mois de mai. »				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Votes 02bis – Adoption	Pour 13	Contre 5	Abst 2	NPPV 0
CAMPAGNE D'ADMISSION E-CANDIDAT (2^{ème} VAGUE / 3^{ème} VAGUE)	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
03.01 – Campagne d'admission E-candidat (2^{ème} vague/3^{ème} vague)				
Un.e représentant.e étudiant.e propose la motion suivante : « Faute d'une harmonisation nationale des universités sur un planning et sur des modalités de contrôle de connaissances, au vu de la validation du baccalauréat par contrôle continu, il semble nécessaire de rajouter une vague d'inscriptions ainsi que de suspendre des mesures sélectives qui aggraveraient les inégalités en ouvrant des places supplémentaires dans tous les portails de L1 et tous les masters". La question de la sélection, soulevée par les représentant.es étudiant.es, semble méconnaître les réalités. En effet, si l'Université souhaite s'ouvrir au plus grand nombre, elle n'en a pas les moyens structurels ni humains : salles et enseignants manquent et la maîtrise de Parcoursup en L1 dépend du Ministère. La motion n'est pas soumise au vote. La décision de rouvrir ou non une campagne revient à chaque composante/équipe pédagogique.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Votes 03.01 – Adoption	Pour 19	Contre 0	Abst 1	NPPV 0
MODIFICATION DE MAQUETTES				
Ces modifications de maquettes tardives sont rendues nécessaires par les erreurs constatées lors des précédents votes portant sur ce thème (Maquettes des DU lors de la CFVU du 13 décembre 2019 ; du 17 janvier 2020 ; et du 28 février 2020). La CFVU approuve les modifications de maquettes rappelées ci-après.				

04.01 – Modification de maquettes L1 Faculté de Droit Julie-Victoire DAUBIE 04.02 – Modification de maquettes DU Patrimoine et Gestion Durable 2^{ème} année, UFR Temps et Territoires 04.03 – Modification de maquettes Master 2 Urbanisme et Aménagement, parcours Programmation, Conception et Conduite de Projets Urbains (PCCPU) et Politiques et Stratégies Urbaines et Territoriales (PSUT), UFR Temps et Territoires 04.04 – Modification de maquettes Année préparatoire en Chinois, UFR de Langues				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Votes 04.01 à 04.04 – Adoption	Pour 15	Contre 0	Abst 5	NPPV 0
RÈGLEMENTS DE SCOLARITÉ DES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DROIT ALLEMAND, DROIT ESPAGNOL, DROIT ITALIEN	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
Il s'agit de mettre à jour les règlements de scolarité existants, dont la validité s'étendra jusqu'à la prochaine accréditation. Il faut noter que ces DU seront désormais ouverts à de nouveaux/-elles étudiant.es, à savoir : « aux étudiant.e.s MINERVE inscrits en 2e et 3e année de Droit, d'Administration économique et sociale (AES) ou d'Administration publique. Il est également ouvert à tous.les étudiant.es intéressé.es inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2 et à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon ayant accompli deux semestres d'études françaises (une année universitaire complète au titre du LMD) ainsi qu'aux étudiant-es de l'Institut catholique de Lyon inscrits en 2e et 3e année de licence de droit / MINERVE sous convention avec l'Université Lumière Lyon 2. »				
05.01 – Règlements de scolarité du Diplôme Universitaire Droit Allemand (DUDA)				
05.02 – Règlements de scolarité du Diplôme Universitaire Droit Espagnol (DUDE)				
05.03 – Règlements de scolarité du Diplôme Universitaire Droit Italien (DUDI)				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Votes 05.01 à 05.03 – Adoption	Pour 15	Contre 0	Abst 5	NPPV 0
RÈGLEMENT DE SCOLARITÉ DU SUAPS 2020/2021	Pour	Contre	Abst	Refus de vote
06.01 – Règlement de scolarité du SUAPS 2020/2021				

Le SUAPS n'avait pas mis à jour son règlement de scolarité depuis deux ans. La composante a pu faire ce travail en concertation avec la DAJIM et la DFVE. La notation et l'assiduité en sont les principales thématiques.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19 Votes 06.01 – Adoption	Pour 16	Contre 0	Abst 3	NPPV 0

Fait à Lyon, le 20.04.2020

Valérie HAAS



Vice-Présidente chargée de la formation et de
la vie étudiante